



Assemblée générale

Distr. générale
29 septembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 137 de l'ordre du jour
Budget-programme de 2022

Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires ([A/77/325](#)). À cette occasion, il a reçu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements, puis des réponses écrites le 27 septembre 2022.

2. Le Secrétaire général indique que la proposition est liée à l'un des buts de l'Organisation, énoncé au paragraphe 3 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, qui consiste à réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre humanitaire, et qu'elle s'inscrit également dans le contexte des résolutions [46/182](#) et [76/124](#) sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies et de la résolution [76/264](#) sur l'état d'insécurité alimentaire mondiale, dans lesquelles l'Assemblée générale a reconnu le rôle fondamental que jouait le système des Nations Unies dans la coordination de l'action mondiale et demandé aux États Membres et aux autres parties concernées de maintenir en état de fonctionnement les chaînes d'approvisionnement alimentaires et agricoles (*ibid.*, par. 1 et 2). **Le Comité consultatif prend note des mandats qui découlent de ces textes et souligne qu'il importe que cette proposition soit examinée d'urgence par l'Assemblée générale.**

3. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les propositions étaient également présentées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, en particulier à l'article 2.8 et à la règle 102.4, selon lesquels le Secrétaire général peut présenter des propositions révisées ou supplémentaires pour le budget-programme chaque fois qu'il y a lieu, notamment lorsqu'elles intéressent des activités qu'il considère de la plus



extrême urgence et qui ne pouvaient être prévues lors de l'établissement du projet de budget-programme (voir par. 4 à 9 ci-dessous). En ce qui concerne la présentation de prévisions révisées et l'autorisation d'engagement de dépenses, le Comité a en outre été informé que la demande actuelle était sans précédent de par les circonstances qui l'entouraient et les aspects qu'elle concernait, et que le Secrétaire général avait jugé nécessaire de présenter un rapport sur les prévisions révisées à l'Assemblée générale, estimant que celle-ci avait un rôle à jouer en raison du caractère sensible des propositions et du fait que d'autres demandes pourraient être faites à l'avenir dans ce domaine et que leur volume et leur nature pourraient évoluer. **Le Comité consultatif note le caractère exceptionnel de la procédure de soumission, qui ne doit pas créer de précédent.**

II. Considérations générales

4. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, mesurées selon l'indice des prix des produits alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les cotations internationales à l'exportation des produits alimentaires de première nécessité ont connu des augmentations presque ininterrompues du second semestre de 2020 jusqu'en mars 2022, où elles ont atteint un niveau record. Les marchés mondiaux des céréales et des huiles végétales ont été parmi les plus touchés. Les simulations de la FAO de juin 2022 indiquaient que les origines alternatives ne pourraient compenser que partiellement une réduction soudaine et brutale des exportations de céréales par la Fédération de Russie et l'Ukraine, entraînant une pénurie mondiale qui donnerait lieu à une nouvelle augmentation de 8 % à 22 % des prix internationaux des produits alimentaires et des aliments pour animaux ([A/77/325](#), par. 5).

5. Dans le rapport, le Secrétaire général indique également que les deux pays sont des exportateurs nets de produits agricoles et qu'ils sont les principaux fournisseurs de denrées alimentaires et d'engrais sur les marchés mondiaux. En 2021, la Fédération de Russie ou l'Ukraine, ou les deux, se sont classées parmi les trois premiers exportateurs mondiaux de blé, d'orge, de maïs, de colza et d'huile de colza, et de graines de tournesol et d'huile de tournesol. La Fédération de Russie s'est également classée au premier rang mondial des exportateurs d'engrais azotés, au deuxième rang des fournisseurs d'engrais potassiques et au troisième rang des exportateurs d'engrais phosphorés (*ibid.*, par. 3).

6. Un grand nombre de pays importateurs de denrées alimentaires et d'engrais, dont beaucoup appartiennent aux groupes des pays les moins avancés et des pays à faible revenu et à déficit vivrier, dépendent des approvisionnements alimentaires et des engrais russes et ukrainiens pour satisfaire leurs besoins de consommation. Bon nombre de ces pays étaient déjà aux prises avec les effets négatifs des prix internationaux élevés des aliments et des engrais avant février 2022, en raison notamment des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ces dynamiques ont été aggravées par les répercussions du conflit armé en Ukraine. La flambée des prix mondiaux des denrées alimentaires touche les populations les plus vulnérables des pays en développement, et il est crucial de garantir la disponibilité des denrées alimentaires et des engrais dans les milieux dépendants des importations (*ibid.*, par. 4, 7 et 8).

7. Comme indiqué dans le rapport, pour surmonter les difficultés liées aux denrées alimentaires et aux engrais, le Secrétaire général a rencontré le Président de la Fédération de Russie et le Président de l'Ukraine pour discuter de la possibilité d'atténuer l'insécurité alimentaire mondiale au moyen du lancement en parallèle de deux initiatives : l'une visant à faciliter la sécurité de la navigation pour l'exportation

de céréales et de denrées alimentaires connexes et d'engrais, y compris l'ammoniac, depuis les ports d'Odessa, de Tchernomorsk et de Ioujne, et l'autre visant à faciliter l'accès sans entrave au marché mondial des produits alimentaires et des engrais en provenance de la Fédération de Russie. Il a également rencontré le Président de la Türkiye pour évoquer avec lui l'impact du conflit armé sur les questions mondiales, notamment la sécurité alimentaire, l'énergie et les finances. Il a créé deux équipes spéciales des Nations Unies qu'il a chargées de négocier ce plan (ibid., par. 9 et 10).

8. Les négociations ont abouti à la signature, le 22 juillet 2022, d'un mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux (l'Initiative de facilitation du commerce) et de l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens (l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire) entre la Türkiye, la Fédération de Russie et l'Ukraine (également appelée « Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire »), le Secrétaire général de l'Organisation ayant signé en qualité de témoin. Le mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce restera en vigueur pendant trois ans. L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire le restera pendant 120 jours à compter de la date de sa signature, mais l'accord pourra être prolongé automatiquement pour la même période, à moins que l'une des parties notifie aux autres son intention de renoncer à l'Initiative ou de la modifier. (ibid., par. 11 et 12). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et le mémorandum d'accord pourraient être alignés si les différentes parties convenaient de le faire.

9. Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées sur l'accessibilité et les bienfaits des initiatives pour les États Membres, en particulier pour les pays les moins avancés et les pays à faible revenu et à déficit vivrier, seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et dans le prochain rapport du Secrétaire général (voir également le tableau 2 et les paragraphes 13 et 23 ci-dessous).

III. Propositions du Secrétaire général

10. Le rapport présente le montant initial des ressources nécessaires pour financer l'appui apporté par les entités des Nations Unies à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et à l'Initiative de facilitation du commerce, et il est proposé d'avoir recours provisoirement à des contributions volontaires en attendant que l'Assemblée générale se prononce. Le montant total des ressources demandées pour la période du 22 juillet au 31 décembre 2022 s'élèverait à 3 524 600 dollars, dont 848 600 dollars serviraient à soutenir l'Initiative de facilitation du commerce, 2 481 700 dollars à soutenir l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et 194 300 dollars à couvrir les contributions du personnel. L'Assemblée générale est invitée à approuver le montant total des ressources nécessaires et à autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 3 524 600 dollars pour appuyer les initiatives, et à prendre note du fait que celui-ci fera le point sur l'utilisation de ce montant dans son rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2022. La proposition repose sur l'hypothèse que l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire sera prolongée au-delà de la période initiale de 120 jours. Le Secrétaire général prévoit de soumettre à l'Assemblée, pour examen pendant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, un rapport sur les prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour 2023, où seraient indiqués les montants nécessaires pour 2023 au titre du financement des activités des Nations Unies visant à atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires ([A/77/325](#), par. 13 à 15).

11. En ce qui concerne l'utilisation des crédits inscrits au budget du programme et le recours aux ressources extrabudgétaires, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que la décision avait été prise à l'appui des buts fondamentaux énoncés dans la Charte et dans un contexte très complexe sur le plan politique, en raison de la gravité et de l'importance mondiale des questions sur lesquelles portaient les initiatives et de la priorité accordée par les États Membres à la lutte contre l'insécurité alimentaire mondiale, et sachant que l'Organisation devrait mobiliser une grande diversité de moyens pour offrir son assistance. Les ressources prévues au budget ordinaire sont demandées pour garantir la stabilité, la durabilité et la prévisibilité du financement, et on n'a pas demandé de contributions volontaires devant servir expressément à financer les initiatives. Si l'Assemblée générale approuve la demande, le Secrétaire général entend utiliser les ressources inscrites au budget-programme pour la CNUCED et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour financer l'appui venant du système des Nations Unies, dans la mesure du possible, et compléter avec les ressources inscrites aux autres chapitres qui n'auront pas été utilisées. En dernier ressort, il demandera dans le rapport sur l'exécution du budget de 2022 l'inscription de crédits supplémentaires correspondant au montant dépensé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses.

A. Initiative de facilitation du commerce

12. Le Secrétariat supervisera et coordonnera l'Initiative de facilitation du commerce, et la CNUCED sera l'entité chef de file. Les objectifs de l'initiative sont les suivants :

- a) Poursuite des livraisons commerciales de produits alimentaires et d'engrais de la Fédération de Russie aux pays qui en ont besoin ;
- b) Poursuite des efforts déployés par le Secrétariat pour faciliter l'accès transparent et sans entrave au marché mondial des aliments et des engrais, y compris pour les matières premières nécessaires à la production d'engrais (notamment l'ammoniac), en provenance de la Fédération de Russie ; dans le cadre de l'Initiative, la Fédération de Russie informera le Secrétariat de tout obstacle entravant ou pouvant entraver cet accès ;
- c) Facilitation par la Fédération de Russie de l'exportation sans entrave de denrées alimentaires, d'huile de tournesol et d'engrais à partir des ports ukrainiens (ibid., par. 17 et 18).

13. Ces activités se rapportent au programme 10 (Commerce et développement) du plan-programme et au chapitre 12 du budget-programme de 2022 (Commerce et développement), qui relève de la CNUCED. Celle-ci s'occupera des demandes de la Fédération de Russie qui s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative et offrira des orientations techniques à la Fédération de Russie et aux entreprises russes. Elle a mis en place une équipe spéciale chargée d'appuyer l'Initiative comme suit :

- a) Établissement de canaux d'information mutuels entre la Fédération de Russie et le Secrétariat aux fins de l'application de l'accord et de la communication au Secrétariat de tout obstacle entravant l'accès aux marchés mondiaux des aliments et des engrais en provenance de la Fédération de Russie ;
- b) Offre d'un appui aux groupes de travail sectoriels bilatéraux et multilatéraux mobilisant les acteurs concernés des secteurs public et privé et facilitation de leurs efforts ;
- c) Sur la base des demandes émanant de la Fédération de Russie, liaison avec le secteur privé, y compris les associations commerciales, les groupes industriels et

les entreprises, pour traiter les questions découlant du commerce non sanctionné lié au mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et l'Organisation des Nations Unies (ibid., par. 22 à 24). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'Initiative de facilitation du commerce seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et dans le prochain rapport du Secrétaire général (voir également par. 9 du présent rapport).**

14. Le montant des ressources supplémentaires demandées au chapitre 12 pour financer l'appui à l'Initiative de facilitation du commerce pour la période du 22 juillet au 31 décembre 2022 s'élève à 848 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel), comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1

Ressources supplémentaires demandées pour 2022, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2022</i>
Autres dépenses de personnel	206,6
Consultants	312,0
Voyages du personnel	260,0
Frais généraux de fonctionnement	70,0
Total	848,6

15. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources extrabudgétaires de la CNUCED étaient entièrement préaffectées et ne couvraient pas le champ des activités relevant de l'Initiative de facilitation du commerce. En ce qui concerne l'utilisation par la CNUCED de ressources extrabudgétaires permettant de faire la soudure en attendant que l'Assemblée générale se prononce, il a été informé que le montant total des dépenses jusqu'ici s'élevait à 235 165,79 dollars, répartis comme suit : a) 157 098,00 dollars pour les autres dépenses de personnel ; b) 76 167,79 dollars pour les voyages officiels ; c) 1 900,00 dollars pour les autres dépenses. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les dépenses seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

16. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les ressources supplémentaires demandées permettraient de financer trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [1 P-5, 1 P-4, 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] qui formeraient l'équipe spéciale de la CNUCED basée à Genève. Cette équipe est dirigée par un conseiller ou une conseillère spécial(e) (D-2), qui est un membre du personnel du Programme alimentaire mondial (PAM) détaché à titre gracieux à la CNUCED jusqu'au 31 décembre 2022. Cette personne assurerait la liaison avec le Gouvernement de la Fédération de Russie et d'autres gouvernements, ainsi qu'avec d'autres autorités compétentes et des représentants des entités des Nations Unies, et superviserait les groupes de travail sectoriels bilatéraux et multilatéraux auxquels participent les acteurs concernés des secteurs public et privé (A/77/325, par. 26 et 28). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le (la) Conseiller(ère) spécial(e) ferait rapport à la Secrétaire générale de la CNUCED, qui avait été chargée par le Secrétaire général de l'ONU de diriger les négociations, la préparation et la mise en œuvre de l'Initiative de facilitation du commerce.

17. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le Coordonnateur(trice) hors classe (P-5) mettrait en œuvre les activités liées à l'Initiative de facilitation du commerce, y compris en ce qui concerne la coordination et la facilitation des travaux des groupes de travail sectoriels bilatéraux et multilatéraux, analyserait les demandes émanant de la Fédération de Russie et superviserait le travail des consultants chargés de missions liées à la mise en œuvre de l'Initiative (ibid., annexe II).

18. L'économiste (P-4) analyserait l'impact du mémorandum d'accord sur les grandes entreprises des secteurs concernés, notamment l'agriculture, la chimie (engrais), la finance, les assurances et les transports maritimes, et le potentiel dont il est porteur, assurerait la liaison avec le secteur privé pour traiter les questions découlant du commerce non sanctionné lié au mémorandum d'accord et préparerait des notes et des exposés sur l'impact du mémorandum d'accord sur les marchés des produits de base et le potentiel dont il est porteur. L'assistant(e) de programme [agent(e) des services généraux (Autres classes)] apporterait son aide à la planification et à la mise en œuvre des activités (ibid.).

19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le poste de Conseiller(ère) spécial(e) (D-2), dont le (la) titulaire est détaché(e) à titre gracieux, était pourvu et que les formalités d'entrée en fonctions étaient en cours pour les autres emplois : le Coordonnateur(trice) hors classe (P-5) devrait commencer le 22 septembre, l'économiste (P-4), le 15 octobre et l'assistant(e) de programme [agent(e) des services généraux (Autres classes)], le 1^{er} octobre 2022.

20. Le montant de 312 000 dollars demandé à la rubrique Consultants permettrait de financer un(e) conseiller(ère) juridique principal(e) (84 000 dollars) ; un(e) spécialiste de la communication (72 000 dollars) ; un(e) consultant(e) qui agira comme expert(e), donnera des avis et des conseils et fera des recommandations concernant tel ou tel secteur commercial ou telle ou telle question liée à la mise en œuvre de l'Initiative (84 000 dollars) ; un(e) consultant(e) qui agira comme expert(e) de tel ou tel secteur commercial ou de telle ou telle question liée à la mise en œuvre de l'Initiative et assurera notamment la liaison avec le secteur privé et d'autres secteurs d'activité des Nations Unies (72 000 dollars). **Le Comité consultatif compte que des justifications supplémentaires concernant les ressources demandées au titre des consultants seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et que l'on s'emploiera davantage à tirer parti des capacités internes, en particulier pour les fonctions essentielles.**

21. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 260 000 dollars au titre des voyages officiels permettrait de financer l'indemnité journalière de subsistance et les frais de voyage pour six missions officielles des membres de l'équipe chargée de l'Initiative de facilitation du commerce qui iraient rencontrer des partenaires et des représentants des autorités compétentes. **Le Comité consultatif compte que des justifications supplémentaires concernant les voyages officiels seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.** Le montant de 70 000 dollars demandé à la rubrique Frais généraux de fonctionnement permettrait de financer les transports locaux, la location de matériel informatique et les services d'appui connexes, ainsi que les dépenses liées aux réunions et d'autres dépenses.

B. Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire

22. L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire prévoit la création d'un centre de coordination conjoint établi à Istanbul (Türkiye), sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui comprend des représentants des trois parties et de l'Organisation. Le Centre de coordination conjoint veille au bon déroulement de

L'Initiative et assure la coordination des activités. Ses principales tâches sont les suivantes : a) mise en place d'un couloir humanitaire maritime reliant les trois ports ukrainiens désignés aux marchés mondiaux ; b) élaboration d'instructions permanentes, notamment en ce qui concerne l'inspection des navires entrants et sortants ; c) surveillance des mouvements des navires le long du couloir humanitaire maritime. Les inspections des navires entrants et sortants sont menées par des équipes d'inspection comprenant des représentants de toutes les parties et de l'ONU. Les inspections des navires entrants ont pour objectif de confirmer que les cales sont vides de toute cargaison et que les navires ne transportent pas de personnel non autorisé. Les inspections des navires sortants ont pour but de s'assurer que les seuls articles transportés sont ceux visés par l'Initiative, c'est-à-dire les céréales et les denrées alimentaires connexes ou les engrais, y compris l'ammoniac, et qu'aucune cargaison ou aucun personnel non autorisé n'est transporté. Les inspections sont effectuées lorsque les navires sont au mouillage dans la mer de Marmara, au sud-ouest de l'entrée du Bosphore, près d'Istanbul, sachant qu'il y a aussi un site d'inspection secondaire dans la mer Noire, au nord-ouest du Bosphore (ibid., par. 32 et 33).

23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la quantité de denrées alimentaires transportées dans le cadre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire avait atteint 3,06 millions de tonnes au 14 septembre 2022 et que des informations actualisées étaient mises régulièrement sur le site Web de l'Initiative (www.un.org/en/black-sea-grain-initiative/vessel-movements). Il a également été informé que les frais d'assurance avaient considérablement augmenté en raison du conflit, passant d'un pourcentage s'établissant à 0,01 % à un pourcentage s'établissant entre 4 % et 5 % ; grâce à l'Initiative, les frais d'assurance ont diminué pour s'établir autour de 2 % et pourraient baisser encore pour s'établir à 0,5 %. Le Comité a également obtenu le tableau 2 sur la quantité de denrées alimentaires transportées par destination, par ordre décroissant d'importance, sachant que le suivi assuré par le Centre de coordination conjoint ne rend pas compte des activités de transbordement ou de réexportation qui interviendraient après le traitement des cargaisons arrivées à leur destination initiale. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport et dans le prochain rapport du Secrétaire général (voir également par. 9 du présent rapport).**

Tableau 2
Informations sur les denrées alimentaires transportées, par destination

<i>Destination</i>	<i>Quantité (en tonnes)</i>
Türkiye	562 724
Espagne	488 864
Égypte	274 691
Italie	230 309
Pays-Bas	223 918
Chine	206 840
République de Corée	138 720
République islamique d'Iran	126 234
Inde	125 600
Roumanie	106 278
Israël	105 761
Soudan	65 340

<i>Destination</i>	<i>Quantité (en tonnes)</i>
Allemagne	58 510
Bangladesh	55 000
Kenya	51 400
Yémen	37 500
Grèce	33 179
Irlande	33 000
Somalie	28 500
À déterminer ^a et Türkiye	26 527
Liban	26 330
Djibouti	23 300
France	21 750
Bulgarie	9 835
Total	3 060 110

^a La cargaison n'a pas été déchargée à la destination initialement prévue, apparemment en raison du refus de l'acheteur initial de la réceptionner. Une partie de la cargaison a ensuite été déchargée en Türkiye ; le transporteur cherche un acheteur pour le reste de la cargaison.

24. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les activités menées par l'ONU dans le cadre de sa participation au Centre de coordination conjoint se rapportent au programme 23 (Aide humanitaire) du plan-programme et au chapitre 27 (Aide humanitaire) du budget-programme de 2022. Ces activités seront les suivantes : participation aux équipes d'inspection qui contrôlent les navires à l'arrivée et au départ des trois ports de la côte de la mer Noire sous les auspices du Centre de coordination conjoint ; assistance complète en matière de secrétariat pour le travail du Centre de coordination lui-même ; dialogue et contacts de haut niveau avec les parties et un large éventail d'acteurs et d'entités externes par le Coordonnateur des Nations Unies pour l'Initiative sur l'exportation des céréales par la mer Noire ; création et entretien d'une salle de surveillance fonctionnant 24 heures sur 24 ; soutien à diverses activités d'information liées à l'assistance prêtée par l'ONU dans la mise en œuvre de l'Initiative (A/77/325, par. 36 et 37).

25. Le montant estimatif des ressources supplémentaires qu'il faudrait pour financer l'appui à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, depuis la signature de l'accord jusqu'au 31 décembre 2022, s'élèverait à 2 481 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre du chapitre 27, comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3

Ressources supplémentaires demandées pour 2022, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources nécessaires 22 juillet-21 novembre (120 jours)</i>	<i>Ressources nécessaires 22 novembre-31 décembre (39 jours)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires (2022)</i>
Autres dépenses de personnel	786,9	269,2	1 056,1
Voyages du personnel	304,2	20,0	324,2
Services contractuels	49,0	13,0	62,0
Frais généraux de fonctionnement	39,3	12,0	51,3

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources nécessaires 22 juillet-21 novembre (120 jours)</i>	<i>Ressources nécessaires 22 novembre-31 décembre (39 jours)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires (2022)</i>
Fournitures et accessoires	8,1	—	8,1
Mobilier et matériel	30,0	—	30,0
Subventions et contributions	700,0	250,0	950,0
Total (montant net)	1 917,5	564,2	2 481,7

26. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau 4, qui présente les dépenses engagées à ce jour. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les dépenses seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

Tableau 4
**Dépenses engagées en faveur de l'Initiative sur l'exportation de céréales
par la mer Noire**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant</i>
Autres dépenses de personnel	103,0
Voyages du personnel	170,0
Services contractuels	13,1
Frais généraux de fonctionnement	13,7
Fournitures et accessoires	0,6
Mobilier et matériel	7,9
Subventions et contributions	755,0
Total	1 063,3

27. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que les ressources dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires disposait avaient été fournies par des bailleurs de fonds pour financer les activités définies dans le plan annuel du Bureau mais que l'aide prêtée par les organismes des Nations Unies à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire n'était pas prévue dans le plan annuel du Bureau. Qui plus est, le Fonds central pour les interventions d'urgence ne pouvait octroyer de financement qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui menaient des activités humanitaires ; le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ne pouvait pas recevoir d'argent du Fonds, puisqu'il était chargé d'en assurer la gestion.

Effectifs

28. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le montant de 1 056 100 dollars prévu au titre des autres dépenses de personnel permettrait de financer les salaires et les dépenses communes de personnel pour 28 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au sein de l'équipe d'appui des Nations Unies au Centre de coordination conjoint [1 sous-secrétaire général(e), 1 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 6 administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national et 4 agent(e)s locaux(ales)], dont 25 à Istanbul [1 sous-secrétaire général(e), 1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 8 P-3, 5 administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national et 3 agent(e)s locaux(ales)],

1 P-4 au Siège de l'ONU, ainsi que 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 agent(e) local(e) à Ankara (ibid., par. 40).

29. Le Coordonnateur des Nations Unies pour l'Initiative sur l'exportation des céréales par la mer Noire (Secrétaire général adjoint) représenterait le Secrétaire général pour toutes les questions relatives à l'aide apportée par les entités des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative, sous réserve des autorités et des mandats des Nations Unies, et ferait rapport au Chef de cabinet par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, superviserait et dirigerait la participation de l'ONU au Centre de coordination conjoint, ainsi que l'élaboration et la planification de la stratégie, et serait le principal interlocuteur de haut niveau de l'ONU auprès des parties à l'Initiative et des parties prenantes externes (ibid., annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'aide apportée par les organismes des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative nécessitait la mobilisation d'une combinaison unique de savoir-faire et de capacités (connaissances des affaires maritimes et des inspections en mer, action politique complexe et évolutive, information publique dynamique, appui à la communication stratégique et autres domaines). Cette présence de l'ONU dans un contexte difficile évoluant rapidement devait être dirigée par un(e) haut(e) responsable qui ait beaucoup d'expérience et qui soit sur le terrain à Istanbul.

30. Le Sous-Secrétaire général serait aidé par : a) un(e) spécialiste des questions politiques (P-4), qui lui fournirait des conseils politiques et appuierait/faciliterait la coordination de l'aide prêtée par les organismes des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, y compris en ce qui concerne les échanges entre le Coordonnateur des Nations Unies d'une part et les États Membres et d'autres interlocuteurs d'autre part ; b) un(e) assistant(e) spécial(e) (P-3), qui aiderait à la gestion de l'emploi du temps et des déplacements du Coordonnateur des Nations Unies ; contribuerait à la préparation des réunions et des rencontres, notamment en coordination avec les autres membres de l'équipe du Centre de coordination conjoint des Nations Unies et d'autres interlocuteurs en Türkiye, dans la région et ailleurs ; c) un(e) chauffeur(se) [agent(e) local(e)] (ibid.).

31. Le (la) Coordonnateur(trice) adjoint(e)/Chef de cabinet (D-1) pourrait remplacer le Coordonnateur des Nations Unies dans toutes ses fonctions de représentation ; assurerait la supervision et la gestion stratégiques des principaux piliers de l'aide apportée par les entités des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire ; travaillerait en contact permanent avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et toutes les autres entités concernées au Siège en ce qui concerne l'aide requise pour la mise en œuvre de l'Initiative (ibid.).

32. Le secrétariat du Centre de coordination conjoint comprendrait : a) un(e) spécialiste hors classe des affaires politiques/Chef d'unité administrative (P-5), qui serait le (la) principal(e) conseiller(ère) politique du Coordonnateur des Nations Unies et du (de la) Coordonnateur(trice) adjoint(e) ; aiderait les parties à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et faciliterait les travaux du Centre de coordination conjoint en particulier, notamment en ce qui concerne les discussions et les négociations relatives aux routes maritimes, à la sécurité et à toutes les autres questions touchant à la circulation sûre et sans entrave du trafic commercial par le couloir maritime humanitaire convenu ; superviserait les services de secrétariat supplémentaires ; b) deux spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3), qui fourniraient un appui pour toutes les fonctions relevant de la responsabilité du (de la) spécialiste hors classe des affaires politiques/Chef d'unité administrative (ibid.).

33. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le (la) spécialiste des questions politiques (P-4) apporterait un appui dans le cadre du dialogue instauré entre les parties et des échanges qui se déroulaient quotidiennement pour que les navires obtiennent les autorisations nécessaires et pour mener à bien d'autres activités essentielles. Le (la) spécialiste des questions politiques (P-3) aurait pour fonctions et attributions de suivre les questions politiques relatives à la situation en Ukraine et au transport des céréales, des denrées alimentaires et des engrais par voie maritime, ainsi que d'assurer un appui adapté au dialogue instauré entre les parties dans le cadre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, notamment lors des réunions plénières tenues chaque jour au Centre de coordination conjoint, au cours desquelles les demandes de transport étaient examinées et autorisées. Il s'agirait notamment de préparer la documentation préalablement aux réunions et pendant celles-ci, de contribuer à la traduction des documents et de faire de l'interprétation, de prendre des notes et d'établir des rapports, des comptes rendus et des résumés.

34. Il y aurait à la tête du Groupe des médias et des communications un(e) spécialiste hors classe de l'information (P-5), qui ferait office de principal(e) porte-parole et dirigerait la planification et l'élaboration de la stratégie de communication des Nations Unies sous tous ses aspects, ainsi que les échanges quotidiens avec les médias concernant l'aide apportée par l'Organisation pour faciliter les activités du Centre de coordination conjoint et le mouvement des navires dans le cadre de l'Initiative ; il (elle) gèrerait également une équipe chargée des relations avec les médias et de l'information du public. Le Groupe comprendrait également un(e) spécialiste de l'information (P-3) et un(e) spécialiste des médias nationaux (Istanbul) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), qui auraient des fonctions d'appui (ibid.). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que cette structure traduisait l'intérêt élevé que les médias internationaux portaient à l'Initiative et le fait qu'il importait d'avoir des capacités suffisantes pour gérer les échanges à cet égard, en étroite coordination avec les parties.

35. Le Comité consultatif a aussi été informé que le (la) spécialiste hors classe de l'information gèrerait les relations avec les médias, assurerait la liaison et la coordination avec tous les bureaux des Nations Unies concernés dans la région et au Siège, y compris les organismes, fonds et programmes compétents, assurerait la liaison avec les délégations des parties à l'Initiative et les bureaux concernés dans leurs capitales respectives, et effectuerait un contrôle de la qualité des produits d'information et des plateformes numériques qui feraient la promotion de l'Initiative. En outre, le (la) spécialiste hors classe de l'information apporterait un appui en matière de communication stratégique liée à la mise en œuvre et au renouvellement de l'Initiative. Le (la) spécialiste de l'information (P-3) préparerait des messages clés et des produits d'information afin de donner suite aux demandes quotidiennes émanant des médias, en liaison avec les bureaux des Nations Unies concernés, serait chargé(e) de la tenue et de la mise à jour des plateformes multimédias et numériques, dont le site Web de l'ONU, et remplacerait le (la) spécialiste hors classe de l'information. Le (la) spécialiste des médias nationaux mettrait à profit sa connaissance du paysage et du contexte médiatiques turcs, assurerait la liaison avec les autorités nationales et locales en ce qui concerne la couverture médiatique des activités du Centre de coordination conjoint, notamment les activités d'inspection qui sont des activités sensibles, serait en rapport avec des journalistes travaillant pour les médias nationaux et internationaux afin de faire connaître les activités du Centre et de fournir des informations opportunes et précises, suivrait et analyserait ce qui paraîtrait dans les médias et ce qui se dirait concernant l'Initiative, et recommanderait des mesures à prendre à cet égard. **Le Comité consultatif compte que des justifications supplémentaires sur les ressources ayant trait aux médias et aux**

communications seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.

36. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le Groupe de la communication et de la gestion de l'information se composerait d'un(e) chef (P-4), qui serait chargé(e) de superviser la production de produits de suivi et de communication de l'information publics et internes ; d'un(e) fonctionnaire chargé(e) des rapports (P-3), qui serait la principale personne référente pour toutes les questions techniques ayant trait à l'établissement de rapports internes et externes ; d'un(e) spécialiste de l'information (Istanbul) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) (ibid.). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le (la) Chef du Groupe de la communication et de la gestion de l'information (P-4) superviserait à la fois les activités de gestion et d'analyse des bases de données, les télécommunications et la cybersécurité, la cartographie et les infographies, ainsi que les sites Web et les produits écrits, tandis que le (la) fonctionnaire chargé(e) des rapports (P-3) produirait des rapports de situation et des mises à jour quotidiennes, tiendrait à jour la base de données sur les mouvements des navires, recouperait les informations obtenues avec celles des délégations et de l'équipe de surveillance, répondrait aux questions et présenterait la ventilation des données opérationnelles portant notamment sur le type et la destination des cargaisons ainsi que les quantités concernées, en étroite collaboration avec le (la) spécialiste de l'information.

37. En ce qui concerne les opérations, un(e) chef (P-5) assurerait la supervision et la direction techniques des aspects opérationnels, notamment en dirigeant et en gérant les travaux des membres des Nations Unies qui font partie des équipes d'inspection contrôlant les navires entrants et sortants participant à l'Initiative, et le soutien apporté à la salle de veille ouverte 24 heures sur 24 au sein du Centre de coordination conjoint ; superviserait l'élaboration de directives et d'instructions permanentes concernant les aspects opérationnels de l'aide apportée par les organismes des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire ; servirait de personne référente de haut niveau pour toutes les questions techniques ayant trait aux affaires maritimes et pour la communication avec des entités externes, notamment l'Organisation maritime internationale. Le (la) Chef des opérations serait assisté(e) de trois spécialistes des opérations conjointes/officiers(ières) de quart (P-3) et de deux analystes de l'information/officiers(ières) de quart (administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national), qui assureraient le fonctionnement 24 heures sur 24 de la salle de veille au sein du Centre de coordination conjoint, surveilleraient les mouvements des navires dans le couloir humanitaire maritime et veilleraient au respect des procédures et protocoles convenus (ibid.).

38. En ce qui concerne l'administration, un(e) fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) gérerait tous les aspects administratifs (notamment ressources humaines, finances, achats, communications et technologies de l'information) ; ses fonctions comprendraient la supervision, sur le plan administratif, du détachement et du recrutement du personnel local et international, la gestion des contrats et des consultants, l'élaboration de procédures et de processus administratifs internes, et la supervision financière d'ensemble de l'assistance prêtée par les entités des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative. Il (elle) serait assisté(e) d'un(e) spécialiste des ressources humaines (P-3), de deux spécialistes de l'administration et des finances (administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national) et de trois assistant(e)s [agent(e)s locaux(les)] (ibid.). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la nature innovante et multifonctionnelle de la présence des Nations Unies et la nécessité de faire appel au soutien et aux capacités de diverses entités, en particulier pendant la phase initiale de déploiement, justifiaient l'existence d'un emploi de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5). En effet, cela avait des répercussions sur les procédures administratives et financières, ainsi que sur les

délégations de pouvoirs y associées, nécessaires à la mise en place et au maintien de l'assistance des entités des Nations Unies à Istanbul, qui devraient être beaucoup plus larges et complexes que pour une présence typique du système des Nations Unies de cette ampleur.

39. En outre, il est proposé d'affecter au Siège un(e) spécialiste des affaires humanitaires (P-4), qui serait chargé(e) d'assurer un appui en matière de liaison et dans le cadre des échanges intervenant entre le Bureau du Coordonnateur et les entités du Siège, notamment le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres bureaux et départements du Secrétariat (ibid.). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cela permettait de disposer d'une personne référente au Siège s'agissant de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, personne qui pourrait être en relation en permanence avec les États Membres, fournir des conseils aux hauts responsables, préparer des documents d'information et coordonner au niveau du Siège l'appui mobilisé au Secrétariat et dans d'autres entités des Nations Unies. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait fourni une capacité de transition au Siège pour soutenir la mise en place initiale de l'Initiative en réaffectant temporairement un membre du personnel, qui assurait un appui aux opérations humanitaires sur le terrain, mais cet arrangement ne pouvait durer.

40. Le Comité consultatif a également été informé que, au 15 septembre, 12 membres du personnel des Nations Unies (1 sous-secrétaire général(e), 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 2 administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national) avaient été déployés pour apporter un appui à la mise en œuvre de l'Initiative, dont 1 basé à Odessa et 1 à New York, sachant que la plupart provenaient de moyens mobilisables en renfort ou étaient déployés dans le cadre d'une affectation provisoire.

41. Dans son rapport, le Secrétaire général explique qu'on a appliqué un taux de vacance de 40 % aux prévisions budgétaires pour tenir compte du fait que le personnel serait déployé progressivement (ibid., par. 40). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que ce taux de vacance de 40 % tenait compte du fait que l'on prévoyait de déployer le personnel des Nations Unies entre août et décembre 2022 (pour la plupart des déploiements initiaux en août et en septembre, c'est-à-dire deux des cinq mois concernés, il serait fait appel à des moyens mobilisables en renfort), tandis que pour les nouveaux postes et les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) à durée déterminée, un taux de vacance de 50 % s'appliquait.

Objets de dépense autres que les postes

42. Le montant de 324 200 dollars prévu au titre des voyages officiels permettrait de financer les billets et l'indemnité journalière de subsistance du personnel déployé pendant la phase de démarrage, ainsi que les déplacements à New York, à Genève, à Moscou et à Kyïv du Coordonnateur des Nations Unies pour l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire pour qu'il puisse participer à des réunions à l'appui de l'Initiative [ibid., par. 41 a)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces ressources permettraient de financer les déploiements faits dans le cadre d'une affectation provisoire ou les déploiements de personnel provenant de moyens mobilisables en renfort pendant la phase de démarrage ; à la mi-septembre, 21 membres du personnel des Nations Unies provenant de moyens mobilisables en renfort ou déployés dans le cadre d'une affectation provisoire, pour des durées variables et à partir de divers endroits, exerçaient notamment les fonctions de coordonnateur(trice) par intérim pour l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, de coordonnateur(trice) adjoint(e), de porte-parole, de fonctionnaire chargé(e) des rapports, de spécialiste des opérations conjointes/officier(ère) de quart et de fonctionnaire d'administration (hors classe).

Les prévisions relatives aux déploiements de cette nature (affectation provisoire ou moyens mobilisables en renfort) couvraient billets d'avion et indemnité journalière de subsistance. Ce montant couvrirait également les dépenses relatives aux voyages prévus jusqu'à la fin de 2022, y compris les déplacements du Coordonnateur des Nations Unies pour l'Initiative en Fédération de Russie, en Ukraine, à Genève et à New York. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées et des justifications sur l'utilisation des ressources prévues au titre des voyages officiels seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

43. Au paragraphe 41 b) de son rapport, le Secrétaire général indique que le montant de 62 000 dollars prévu au titre des services contractuels permettrait de financer des services de traduction, d'impression et d'information publique/photographie. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la majorité du montant demandé (55 000 dollars) concernait les services de traduction requis pour les réunions du Centre de coordination conjoint et dont les marchés étaient passés localement. Le montant prévu pour les services de photographie et de vidéographie (5 000 dollars) visait principalement à financer les dispositions contractuelles à court terme prises en vue des visites de haut niveau et dans le cadre d'efforts plus larges visant à faire connaître et à promouvoir de manière transparente le travail du Centre et l'assistance prêtée par les organismes des Nations Unies. Cette ligne budgétaire couvrirait également les services d'impression externes, dont le coût total était estimé à 2 000 dollars.

44. Le Comité consultatif a également été informé que le montant de 51 300 dollars prévu au titre des frais généraux de fonctionnement permettrait de financer le transport au niveau local, y compris la location de véhicules (12 000 dollars), le matériel et les services de communication (14 300 dollars), les services de valise diplomatique pour l'envoi de matériel (7 000 dollars), les trousseaux destinés aux inspecteurs des navires (casques, bottes et gilets de sauvetage) (10 000 dollars) et d'autres frais de fonctionnement (8 000 dollars). Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le montant de 8 100 dollars prévu au titre des fournitures et accessoires permettrait d'acheter le nécessaire de bureau. Le montant de 30 000 dollars prévu au titre du mobilier et du matériel permettrait d'acheter du matériel de bureautique et de communication, ainsi que du matériel d'information publique [ibid., par. 41 d) et e)].

45. Le montant estimatif de 950 000 dollars prévu au titre des subventions et contributions permettrait de financer les services d'inspection fournis par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour effectuer des inspections conjointes dans le cadre de l'aide prêtée par les organismes des Nations Unies au Centre de coordination conjoint, y compris les services temporaires d'un(e) coordonnateur(trice)/superviseur(euse) des inspections à la classe P-4 [ibid., par. 41 f)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette ligne budgétaire rendait compte des mouvements de ressources entre les fonds internes de l'ONU destinés à la fourniture de services. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires était l'entité chef de file pour l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire ; il utilisait les services d'inspection fournis par l'ONUDC, qui était un partenaire d'exécution. Des dispositions du même ordre avaient été prises dans d'autres cas, par exemple au chapitre 7 (Cour internationale de Justice), puisque des prévisions relatives aux services fournis par le système d'administration de la justice de l'ONU au titre du chapitre 1 avaient été inscrites à la ligne des subventions et contributions. Le Comité a également été informé que la capacité de l'ONUDC de fournir du personnel à titre gracieux à de nouvelles opérations se déroulant dans de nouveaux lieux était limitée, l'ONUDC étant financé, dans une large mesure, sur la base de projets et le personnel opérationnel de l'ONUDC

(y compris les inspecteurs et les personnes occupant des fonctions similaires) attaché à des projets existants.

46. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que des contributions volontaires en nature ont été fournies (des bureaux ont notamment été mis à la disposition du Centre de coordination conjoint par le Gouvernement turc) et un poste d'attaché(e) de liaison (hors classe) pour les affaires portuaires (P-5) a été fourni à titre gracieux par le PAM. Le (la) titulaire de ce poste relève du (de la) Chef des opérations et a un lien hiérarchique en pointillés avec la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice humanitaire des Nations Unies à Kyïv. Il (elle) remplit une fonction de liaison en ce qui concerne la participation des organismes des Nations Unies à l'Initiative, y compris dans le cadre des contacts et de la coordination des activités avec les autorités portuaires ukrainiennes, les forces militaires et les entreprises de logistique, ainsi qu'avec les autres entités des Nations Unies en Ukraine (ibid., par. 42). Le Comité consultatif prend note du fait que le PAM a détaché à titre gracieux un(e) conseiller(ère) spécial(e) (D-2) à l'Initiative de facilitation du commerce. **Le Comité consultatif se félicite de la mise en place de l'Initiative de facilitation du commerce et de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et exprime sa gratitude au Gouvernement turc et au PAM pour l'appui qu'ils apportent à ces initiatives.**

IV. Conclusion

47. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 45 du rapport du Secrétaire général, comme suit :

a) Approuver des ressources supplémentaires d'un montant de 3 524 600 dollars au titre du budget-programme de 2022, aux chapitres 12 (Commerce et développement) (848 600 dollars), 27 (Aide humanitaire) (2 481 700 dollars) et 36 (Contributions du personnel) (194 300 dollars), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

b) Autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 3 524 600 dollars ;

c) Noter qu'il faudra rendre compte de l'utilisation faite de ce montant dans le rapport sur l'exécution du budget de 2022 ;

d) Prendre note du fait que le Secrétaire général compte soumettre à l'Assemblée générale, pour examen pendant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, un rapport sur les prévisions révisées, dans lequel seraient indiqués les montants demandés pour 2023 au titre du financement des activités des Nations Unies visant à atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires.

48. **Sous réserve des observations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale examine les propositions du Secrétaire général (voir par. 2 et 3 du présent rapport).**